



Agence: Coupure d'électricité

Par **honey2**, le **30/04/2013** à **15:14**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio à Courbevoie depuis Février.

Depuis hier je n'ai plus de l'électricité (tout l'immeuble).

Le directeur de l'agence est venu aujourd'hui avec la police et la mairie.

D'après l'agence le maire aurait ordonné de couper le courant car l'immeuble ne répond pas au norme de sécurité (c'est dans un état catastrophique!).

Et par conséquent, on n'aura le courant que lorsque les travaux seront achevés (ce qui peut prendre des semaines voire des mois).

Que faire dans ce cas là? porter plainte contre l'agence? aller à la mairie??

Merci d'avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **30/04/2013** à **20:17**

bsr,

dans un premier temps il faut poser la question à celui qui a fait couper le courant c'est à dire le maire.

cdt